



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires**du financement des opérations****de maintien de la paix des Nations Unies**

Point au 30 juin 2014 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de la situation financière au 30 juin 2014 de 25 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Sur ces 25 missions, 5 affichaient un déficit de trésorerie résultant du non-paiement des quotes-parts, et 20 présentaient un excédent de trésorerie, d'un montant total net de 59 millions de dollars, pouvant être porté au crédit des États Membres.



Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola

I. Introduction

1. À ses soixante-sixième, soixante-septième et soixante-huitième sessions, l'Assemblée générale a reporté l'examen des rapports rendant compte de la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées. Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur la situation financière des missions terminées pour lesquelles un rapport final sur l'exécution du budget a déjà été publié : APRONUC, ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile, ATNUTO, Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, FORDEPRENU, FPNU, GANUPT, GOMNUII, MANUH, MANUTO, MINUAR, MINUBH, MINUEE, MINUGUA, MINUHA, MINURCA, MINUSIL, MIPONUH, MITNUH, MONUA, MONUG, MONUIK, MONUL, MONUOR, MONUSIL, MONUT, ONUB, ONUCA, ONUMOZ, ONUSAL et UNAVEM. De plus amples renseignements sont présentés à l'annexe I.

2. Comme indiqué dans le tableau 1, 20 des 25 missions de maintien de la paix considérées dans le présent rapport présentaient au 30 juin 2014 un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, dont le montant total s'établissait à 58 978 000 dollars.

Tableau 1

Situation de trésorerie nette consolidée au 30 juin 2014 des missions suivantes : ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile, ATNUTO-MANUTO, Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, FORDEPRENU, FPNU, GANUPT, GOMNUII, MINUBH, MINUEE, MINUHA, MINUSIL-MONUSIL, MONUG, MONUIK, MONUL, MONUOR-MINUAR, MONUT, ONUB, ONUCA-ONUSAL, ONUMOZ et UNAVEM-MONUA

(En milliers de dollars des États-Unis)

Liquidités	183 998
À déduire : Passif	125 020
Montant au 30 juin 2014 des liquidités portées au crédit des États Membres . .	58 978

3. La variation du montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2

Variation, entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014, du montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant net des liquidités au 30 juin 2013	46 983
Remboursement des avances à des missions de maintien de la paix en cours	46 000
Avances à des missions en cours	(36 000)
Intérêts créditeurs et recettes diverses ou accessoires	1 605
Contributions reçues d'États Membres	390
Montant net des liquidités au 30 juin 2014	58 978

4. Le tableau 3 donne la répartition entre les missions du solde de trésorerie net de 58 978 000 dollars.

Tableau 3
Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé disposant d'un solde de trésorerie positif au 30 juin 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

ONUB	1 327
ONUCA/ONUSAL	216
ONUMOZ	55
MINUSIL-MONUSIL	920
UNAVEM/MONUA	10 023
GOMNUII	165
MONUIK	112
MINUEE	1 926
MINUBH	690
MINUHA	4 830
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	2
MONUT	107
MONUG	440
MONUL	171
MONUOR-MINUAR	10 367
FPNU	24 381
FORDEPRENU	461
ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile	493
ATNUTO-MANUTO	1 958
GANUPT	334
Total	58 978

5. Le montant de 58 978 000 dollars indiqué dans les tableaux 1, 2 et 3 ne comprend pas les 10 816 000 dollars dus par deux missions de maintien de la paix terminées (7 366 000 dollars pour la MANUH-MITNUH-MIPONUH et 3 450 000 dollars pour la MINURCA) ni les 31 000 000 dollars dus par deux missions de maintien de la paix en activité (9 000 000 dollars pour la MINURSO et 22 000 000 dollars pour la MINUK) au 30 juin 2014. Lorsque ce montant de 31 000 000 dollars aura été remboursé, le montant total des liquidités s'établira à 89 978 000 dollars. Au 1^{er} décembre 2014, une mission en activité (la MINUK) devait encore rembourser une avance d'un montant total de 5 000 000 dollars.

6. Comme indiqué dans le tableau 4, au 30 juin 2014, cinq des missions de maintien de la paix considérées dans le présent rapport présentaient des déficits de trésorerie, s'élevant au total à 86 700 000 dollars, du fait du non-paiement des quotes-parts.

Tableau 4

**Situation nette de trésorerie consolidée au 30 juin 2014 des missions suivantes :
APRONUC, Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA,
MANUH-MITNUH-MIPONUH, MINURCA et ONUSOM**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Liquidités	412
À déduire : Passif	(87 112)
Déficit de trésorerie net	(86 700)

7. Le passif de ces missions, d'un montant de 87 112 000 dollars, comprend un montant de 23 636 000 dollars correspondant à des avances dues à des opérations de maintien de la paix terminées (10 816 000 dollars) et au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (12 820 000 dollars), ainsi que les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents, d'un montant de 63 067 000 dollars (voir annexe II), et les soldes créditeurs interfonds et autres sommes à payer, d'un montant de 409 000 dollars.

8. La variation du déficit de trésorerie net entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014 est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5

Variation, entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014, du déficit de trésorerie net des missions terminées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Déficit de trésorerie net au 30 juin 2013	(86 709)
Contributions reçues d'États Membres	15
Règlement des soldes interfonds	(6)
Déficit net de trésorerie au 30 juin 2014	(86 700)

9. Le tableau 6 donne la répartition du déficit de trésorerie de 86 700 000 dollars entre les missions.

Tableau 6

Missions de maintien de la paix terminées dont la trésorerie accuse un déficit au 30 juin 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

APRONUC	(40 039)
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	(124)
MANUH-MITNUH-MIPONUH	(7 272)
MINURCA	(23 817)
ONUSOM	(15 448)
Total	(86 700)

II. Besoins de trésorerie de l'Organisation

10. Ainsi que le Secrétaire général l'a expliqué dans ses précédents rapports sur la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées (A/66/665, A/67/739 et A/68/666), la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix est irrégulière, car il est intrinsèquement difficile de prévoir le montant des recettes provenant des contributions mises en recouvrement et les excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé sont actuellement utilisés pour atténuer le déficit des missions qui sont en activité. De fait, toutes les contributions au compte spécial de certaines missions en activité n'ayant pas été acquittées, il reste nécessaire de prélever des fonds sur les comptes des missions terminées. Bien que la situation se soit améliorée au cours des dernières années, des avances intercomptes d'un montant conséquent restent nécessaires. Le montant de ces avances s'élevait au total à 51 millions de dollars au 30 juin 2012, à 41 millions de dollars au 30 juin 2013 et à 31 millions de dollars au 30 juin 2014. Deux missions en activité, la MINURSO et la MINUK, en bénéficiaient au 30 juin 2014. Toujours à cette date, le montant des sommes qui n'avaient pas encore été réglées aux pays fournisseurs de contingents en raison d'un manque de liquidités s'élevait à 81 millions et concernait quatre missions en cours : la MINURSO, la MONUSCO, l'UNFICYP et la FNUOD. Au cours de l'exercice 2014/15, un montant de 12 millions de dollars a déjà été prélevé sur les comptes d'opérations dont le mandat est terminé au profit de l'UNFICYP et de la MINURSO. Le montant des avances intercomptes a culminé à 93 millions de dollars, en septembre 2011, au cours de l'exercice 2011/12, puis à 62 millions de dollars, en juillet et août 2012, lors de l'exercice 2012/13, et à 57 millions de dollars, en août 2013, lors de l'exercice 2013/14. Au cours des quatre premiers mois de l'exercice en cours, le montant le plus élevé, soit 43 millions de dollars, a été prélevé en août et septembre 2014. Les avances, les montants remboursés et les montants des avances les plus élevés constatés entre juillet 2009 et novembre 2014 sont présentés dans les annexes III et IV.

11. Le Secrétaire général comprend que la position de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité n'est pas directement liée à la question des excédents de trésorerie des missions terminées. Toutefois, comme il ressort de l'annexe III, les opérations de maintien de la paix en activité font régulièrement face à des problèmes de trésorerie résultant du non-paiement des contributions, qui les obligent à souscrire à des avances. La situation est d'autant plus complexe que, dans le cas des opérations de maintien de la paix, les contributions sont détenues sur des comptes distincts. C'est pourquoi le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'autoriser, à titre provisoire, le versement d'avances entre missions en activité, pratique qui n'est pas actuellement autorisée en vertu des résolutions en vigueur sur le financement des opérations de maintien de la paix. L'Assemblée souligne dans ces résolutions qu'aucune mission ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions en cours. Ce nouveau mécanisme ne devrait nuire au fonctionnement d'aucune mission en activité, puisqu'il ressort de l'expérience que les besoins temporaires d'avances intercomptes ont toujours été limités par rapport à la situation de trésorerie de l'ensemble des missions en activité à quelque moment que ce soit.

12. Le mécanisme permettant d'effectuer des avances entre missions en activité serait le même que celui qui existe déjà pour prélever des avances sur les comptes de missions terminées. Ces avances intercomptes nécessiteraient de faire

régulièrement le point sur les besoins de trésorerie prévus pour la mission de maintien de la paix considérée et sur le montant prévu de ses recettes provenant de contributions mises en recouvrement, et seraient autorisées par le Contrôleur au cas par cas. Elles prendraient fin aussitôt que la situation de trésorerie de la mission débitrice se serait améliorée.

13. Les limites et modalités de ces avances seraient les suivantes :

a) Le Contrôleur déciderait de recourir à des avances intercomptes au cas par cas, en se fondant sur un examen constant de la situation de trésorerie de l'opération de maintien de la paix considérée;

b) Chaque avance serait limitée au montant minimal nécessaire pour renflouer la trésorerie de la mission débitrice pour le mois suivant, dans la limite de 100 millions de dollars, soit 1,4 % du montant total des crédits approuvés pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Cette limite est définie en fonction du montant des avances prélevées au cours des trois exercices précédents sur les comptes des missions terminées, qui a culminé à 93 millions de dollars, en septembre 2011, ainsi que du déficit de trésorerie constaté au moment du remboursement trimestriel des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents.

14. La liquidité obligatoire sera calculée en fonction des obligations contractuelles éventuelles des missions à l'égard du personnel et des fournisseurs, comme c'est le cas actuellement, ainsi que des sommes remboursées aux pays fournisseurs de contingents. Le mécanisme des avances intercomptes fonctionnera comme suit :

a) Chaque avance sera remboursée, même partiellement, aussitôt que la situation de trésorerie de la mission débitrice le lui permettra, afin que l'avance ne porte que sur la somme et la durée minimales nécessaires;

b) Dans chaque cas, la mission créditrice retenue sera celle qui, compte tenu de sa situation de trésorerie au moment de la sélection et pour le mois qui suit, aura le plus de chances de pouvoir prêter des fonds sans que cela compromette son propre fonctionnement;

c) Aucun intérêt ne sera facturé pour ces avances intercomptes, comme il est d'usage. De fait, ces opérations portant sur de courtes durées et des sommes minimales, la facturation d'intérêts représenterait un surcroît de travail administratif pour des bénéfices limités, dans la mesure où les intérêts facturés aux missions débitrices seraient considérés comme des dépenses et réduiraient d'autant les soldes à créditer à tous les États Membres, y compris à ceux qui ont payé l'intégralité de leurs contributions dans les délais requis;

d) Chaque trimestre, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mettrait en ligne un récapitulatif des avances versées entre les comptes de missions en activité, de la situation de trésorerie globale de ces missions et du montant des sommes dues aux États Membres pour éviter que le montant des contributions non acquittées n'augmente par rapport aux exercices précédents, dans le cadre du mécanisme en place. On continuerait de rappeler régulièrement aux États Membres le montant des quotes-parts qu'il leur reste à acquitter.

15. Le Secrétaire général surveillerait de près le nouveau mécanisme et rendrait compte de son fonctionnement, ainsi que des ajustements éventuels à y apporter,

dans ses rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

16. Le Secrétaire général propose sinon une autre solution, qui consisterait à créer un fonds de roulement pour répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité. La création de ce fonds de roulement nécessiterait de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, avec l'approbation de l'Assemblée générale. Les nouvelles règles seraient globalement semblables à celles qui régissent déjà le fonctionnement du fonds de roulement du budget-programme de l'Organisation, sous réserve de ce qui suit :

a) Le montant des avances consenties par les États Membres serait déterminé en fonction du barème des quotes-parts applicable aux opérations de maintien de la paix;

b) Le fonds de roulement servirait exclusivement à répondre aux besoins de liquidité des opérations de maintien de la paix en cours.

17. L'utilisation de ce fonds de roulement serait régie par les mêmes modalités que le mécanisme des avances entre missions de maintien de la paix en activité. Les solutions suivantes pourraient être envisagées pour son financement :

a) Une somme de 100 millions de dollars pourrait être mise en recouvrement en une seule fois auprès des États Membres;

b) Un montant de 100 millions de dollars pourrait être prélevé sur le solde inutilisé des opérations de maintien de la paix en activité pour l'exercice 2013/14.

III. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

18. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Prendre note du présent rapport;

b) Examiner les mesures proposées par le Secrétaire général pour répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité;

c) Autoriser le maintien d'un solde net de trésorerie de 59 millions de dollars disponible dans les comptes de 20 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, au cas où la création d'un mécanisme permettant de faire face aux besoins de trésorerie des opérations en cours ne serait pas approuvée.

Annexe I

Missions de maintien de la paix terminées : montant au 30 juin 2014 des contributions non réglées, sommes dues à des États Membres et autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Contributions non réglées</i>	<i>Sommes dues à des États Membres^a</i>	<i>Autres éléments de passif</i>
APRONUC	40 445	40 086	–
ATNUSO/Groupe d'appui de la police civile	8 717	4 742	–
ATNUTO-MANUTO	27 136	1 864	–
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	–	3	–
FORDEPRENU	1 235	6 080	–
FPNU	131 636	46 775	–
GANUPT	8	2 018	–
GOMNUII	93	1 666	–
Groupe d'observateurs militaires de la MANUGUA	144	–	124
MANUH/MITNUH/MIPONUH	19 388	114	7 366
MINUBH	33 838	4 451	5
MINUEE	517	1 300	37
MINUHA	11	32 000	–
MINURCA	35 538	7 480	16 382
MINUSIL/MONUSIL	650	5 995	–
MONUG	–	1 026	–
MONUIK	4	966	–
MONUL	3	1 617	–
MONUOR-MINUAR	1 268	5 713	–
MONUT	3 799	982	–
ONUB	104	971	1
ONUCA/ONUSAL	250	1 241	–
ONUMOZ	16 682	313	–
ONUSOM	57 803	15 560	–
UNAVEM/MONUA	34 882	5 254	–
Total	414 151	188 217	23 915

^a Y compris les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents au titre du matériel leur appartenant, ainsi que les sommes provenant de soldes inutilisés à porter au crédit des États Membres, en attendant leurs instructions sur leur emploi.

Annexe II

Missions de maintien de la paix terminées dont la trésorerie accuse un déficit : sommes dues au 30 juin 2014

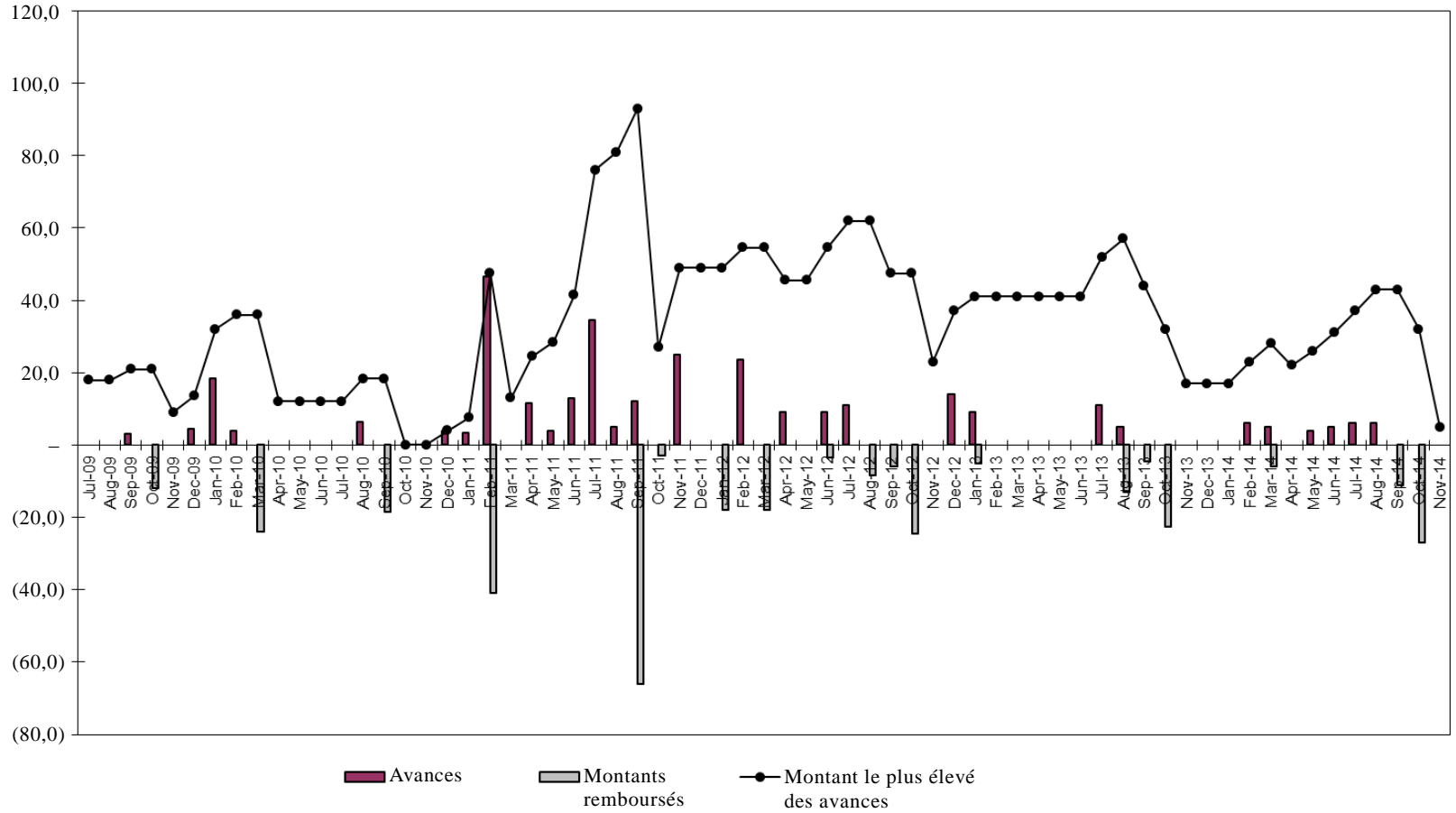
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Lettres d'attribution</i>	Total
APRONUC	21 897	18 086	39 983
MANUIH-MITNUH-MIPONUH	–	114	114
MINURCA	7 477	3	7 480
ONUSOM	12 425	3 065	15 490
Total	41 799	21 268	63 067

Annexe III

Avances prélevées sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées au profit de missions en activité pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 novembre 2014

(En millions de dollars des États-Unis)



Annexe IV

**Avances, montants remboursés et montant le plus élevé des avances prélevées
sur les comptes de missions terminées au profit de missions en activité
pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 novembre 2014**

Mois	Montants		Montant le plus élevé		Mois	Montants		Montant le plus élevé		Mois	Montants		Montant le plus élevé	
	Avances	remboursés	Solde des avances	plus élevé		Avances	remboursés	Solde des avances	plus élevé		Avances	remboursés	Solde des avances	plus élevé
Juillet 2009	-	-	18,0	18,0	Juillet 2011	34,5	-	76,0	76,0	Juillet 2013	11,0	-	52,0	52,0
Août 2009		-	18,0	18,0	Août 2011	5,0	-	81,0	81,0	Août 2013	5,0	(13,0)	44,0	57,0
Septembre 2009	3,0		21,0	21,0	Septembre 2011	12,0	(66,0)	27,0	93,0	Septembre 2013	-	(4,5)	39,5	44,0
Octobre 2009	-	(12,0)	9,0	21,0	Octobre 2011	-	(3,0)	24,0	27,0	Octobre 2013	-	(22,5)	17,0	32,0
Novembre 2009	-	-	9,0	9,0	Novembre 2011	25,0	-	49,0	49,0	Novembre 2013	-	-	17,0	17,0
Décembre 2009	4,5	-	13,5	13,5	Décembre 2011	-	-	49,0	49,0	Décembre 2013	-	-	17,0	17,0
Janvier 2010	18,5	-	32,0	32,0	Janvier 2012	-	(18,0)	31,0	49,0	Janvier 2014	-	-	17,0	17,0
Février 2010	4,0	-	36,0	36,0	Février 2012	23,5	-	54,5	54,5	Février 2014	6,0	-	23,0	23,0
Mars 2010	-	(24,0)	12,0	36,0	Mars 2012	-	(18,0)	36,5	54,5	Mars 2014	5,0	(6,0)	22,0	28,0
Avril 2010	-	-	12,0	12,0	Avril 2012	9,0	-	45,5	45,5	Avril 2014	-	-	22,0	22,0
Mai 2010	-	-	12,0	12,0	Mai 2012	-	-	45,5	45,5	Mai 2014	4,0	-	26,0	26,0
Juin 2010	-	-	12,0	12,0	Juin 2012	9,0	(3,5)	51,0	54,5	Juin 2014	5,0	-	31,0	31,0
Juillet 2010	-	-	12,0	12,0	Juillet 2012	11,0	-	62,0	62,0	Juillet 2014	6,0	-	37,0	37,0
Août 2010	6,4	-	18,4	18,4	Août 2012	-	(8,5)	53,5	62,0	Août 2014	6,0	-	43,0	43,0
Septembre 2010	-	(18,4)	-	18,4	Septembre 2012	-	(6,0)	47,5	47,5	Septembre 2014	-	(11,0)	32,0	43,0
Octobre 2010	-	-	-	-	Octobre 2012	-	(24,5)	23,0	47,5	Octobre 2014		(27,0)	5,0	32,0
Novembre 2010	-	-	-	-	Novembre 2012	-	-	23,0	23,0	Novembre 2014	-	-	5,0	5,0
Décembre 2010	4,0	-	4,0	4,0	Décembre 2012	14,0	-	37,0	37,0					
Janvier 2011	3,5	-	7,5	7,5	Janvier 2013	9,0	(5,0)	41,0	41,0					
Février 2011	46,5	(41,0)	13,0	47,5	Février 2013	-	-	41,0	41,0					
Mars 2011	-	-	13,0	13,0	Mars 2013	-	-	41,0	41,0					
Avril 2011	11,5	-	24,5	24,5	Avril 2013	-	-	41,0	41,0					
Mai 2011	4,0	-	28,5	28,5	Mai 2013	-	-	45,5	45,5					
Juin 2011	13,0	-	41,5	41,5	Juin 2013	9,0	(3,5)	51,0	54,5					